

		RÉPUBLIQUE FRANÇAISE		
		EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE		
		SÉANCE DU 25 JUIN 2026		
L'An Deux Mille Vingt-six et le 25 juin à 18h00 , au Centre Economique, Culturel et Associatif de SAINT-CEZERT, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des HAUTS TOLOSANS , régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur ALARCON Nicolas.				
Nombre de membres en exercice : 57	Présents	Absents excusés ayant donné pouvoir ou suppléance	Absents	Date de la convocation
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 51	44	7	6	17 juin 2026

DÉLIBÉRATION N° 250626_01

Etaient Présents : Mesdames et Messieurs ALARCON Nicolas - AYGAT Chantal - ESPIE Jean-Claude - OUDIN Céline - OLIVEIRA SOARES Henri - FRAYARD Céline - MOIGN Jean-Louis - NARGUET Anne-Marie - BARBREAU Robert - DULONG Denis - CODINE François - HIENNE Pierre - NOEL Sébastien - BOUSSAROT Jérôme - BARCELLINI Tony - RENAUDIN Monique - VERNIN Jean-Yves - GAUBERT Véronique - MELAC Joël - DELMAS Jean-Paul - MOREL CAYE Françoise - CORO Géraldine - COLL Danielle - ROSELLO Louis - MERLO-SERVENTI Catherine - XILLO Michel - D'ANNUNZIO Monique - FLORES Roger - SENOCQ Christine - AMOUROUX Céline - MORU Roland - BEAUD Edvine - GUILLEMOT Morgane - BÉGUÉ René - OGRODNIK Patricia - ESTEBE Judith - PAVAN André - BOISSIÉ Jacqueline - BARGE SANSELME Christian - LINDAN Eric - URBAN Marie-France - MALLET Claude.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs MARTIN Gilles - MARTINET Florent - PEEL Laurent - PILON Arielle - AUGUSTE Nelly - SAINT-AUBIN Fabienne - HANRY Pascal.

Avaient donné suppléance : Madame et Monsieur RIVAUD Stéphanie à GALINIER Jacques - LECONTE Roland à CLAVEL Frédéric.

Absents : Mesdames et Messieurs LAGORCE Patrice - SEVILLA Thomas - FOURCADE Marie-Luce - VIGUERIE Nicole - GAUTHE Fabien et MARTINEZ Fabrice.

Monsieur Henri **OLIVEIRA SOARES** est désigné secrétaire de séance

OBJET : INSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-21, L.2121-22, L.21434-3, L.1411-5, L.1413-1, L.1414-2, L.5211-1, L.5211-10-1, L.5211-40-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018, portant statuts de la communauté de communes des Hauts Tolosans ;

Considérant que le conseil communautaire peut créer des commissions thématiques permanentes chargées d'étudier les questions relevant des compétences de la communauté ; qu'il peut également créer des commissions spéciales pour l'examen d'un ou plusieurs dossiers particuliers, auquel cas elles sont créées pour une durée déterminée ;

Considérant que les commissions thématiques sont créées par délibération du conseil communautaire, qui en fixe le nombre, la dénomination et le périmètre ; que le conseil communautaire peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres de la communauté selon des modalités qu'il détermine ;

Considérant que les désignations des membres des commissions interviendront par délibération distincte, après l'entrée en vigueur de la présente délibération ;

Considérant qu'à cet effet les délégués communautaires ont été sollicités sur leurs souhaits de participation ainsi que les maires sur le positionnement des conseillers municipaux.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré,

Les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité avec 51 voix « POUR », 0 voix « CONTRE » et 0 « ABSTENTION » :

- D'instituer, pour la durée du présent mandat, les commissions thématiques permanentes suivantes :

N°	Périmètre thématique	Dénomination
1	Petite enfance & solidarités territoriales	Commission Petite enfance
2		Commission Associations
3	Développement durable	Commission PCAET
4	Aménagement de l'espace	Commission Urbanisme
5	Economie, emploi et insertion	Commission Economie, emploi et insertion
6	Voirie et cheminements doux	Commission Voirie et cheminements doux
7	Gestion et valorisation des déchets	Commission Gestion et valorisation des déchets
8	Tourisme et culture	Commission Culture
9	Mutualisations et gestion du patrimoine	Commission Mutualisations
10		Commission Patrimoine mobilier et immobilier
11	Cohésion du territoire	Commission Santé et dépendance
12	Services support	Commission Numérique
13	Finances	Commission Finances

- De dire que les désignations des membres des commissions visées ci-dessus interviendront par délibération distincte, après l'entrée en vigueur de la présente délibération ;
- De renvoyer au règlement intérieur de la communauté la détermination des modalités d'organisation et de fonctionnement de l'ensemble des commissions ;
- D'autoriser Monsieur le président à accomplir tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Extrait certifié conforme par le Président
 Ainsi fait et délibéré à Saint-Cézerit,
Le 25 juin 2026

Le secrétaire de séance :
 Henri OLIVEIRA **SOARES**

Le Président :
 Nicolas **ALARCON**





HAUTS TOLOSANS
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 1227 rue des Pyrénées
 31330 Grenade-sur-Garonne
 05 61 82 85 55
www.hautstolosans.fr
 contact@hautstolosans.fr